

Commune de Faverney



Compte rendu du conseil municipal.

Séance du 25 mai 2009 à 19h15.

Présents : Mmes Lætitia BOUVRAT, Séverine DESPREZ, Amélie GARRET, Denise RIGOULOT, Mrs Claude ANTOINE Gérard BURNEY, Thierry DUBOIS, Daniel GEORGES, François GUEDIN, Philippe HUBACHER, François LAURENT, Patrick POIRSON, Jean-Charles REDOUTEY et Christian RONJAT.

Secrétaire : Séverine DESPREZ.

ORDRE DU JOUR :

- Informations diverses.
- Communauté de Communes : Christian RONJAT.
- DPU.
- Achat de terrain.
- Atelier Communal.
- Personnel :avancement, création, suppression de grade.
- Elections Européennes.
- Questions diverses.

INFORMATIONS DIVERSES.

- Samedi 6 et dimanche 7 juin 2009, Faverney accueillera un grand Tournoi International de Chevalerie, organisé par l'Association pour le Développement Culturel en Saône Jolie en collaboration avec la Communauté de Communes « La Saône Jolie », l'Association Faverney, Patrimoine et Animation et l'Atelier de Fil en Aiguille. Ce tournoi se déroulera dans les jardins de l'Abbaye, propriété de monsieur et madame GAVRILOV.
- M. le Maire poursuit en évoquant différentes manifestations à venir :
 - samedi 20 juin 2009 : tournoi de foot inter-associatif, organisé par le FC La Lanterne. Le tournoi sera suivi d'un repas.
 - Vendredi 26 juin 2009 : Feux de la Saint-Jean à l'initiative du Club de Fléchettes et de l'association Faverney, Patrimoine et Animation.
 - cérémonie du 14 juillet 2009 suivie d'un apéritif et d'un repas.
 - mardi 21 juillet : dans le cadre « des Mardis du Terroir », rendez-vous est donné à 17h30 devant La Poste pour partir à la découverte des remparts. Cette ballade sera suivie d'une dégustation de produits régionaux.
 - 16 août 2009 : une marche sera organisée par l'association Faverney, Patrimoine et Animation.
- Suite aux nombreux dégâts causés par l'orage de fin mai 2008, des démarches ont été effectuées par la commune afin d'être classée en état de catastrophe naturelle. Ces démarches n'ayant pas abouti, un recours a été adressé au Tribunal Administratif de Besançon.
Monsieur le Maire informe les élus que le dît tribunal lui a transmis l'ordonnance de clôture d'instruction du dossier.
La Commune de Faverney devra faire part de ses observations sur le mémoire qui sera présenté par le Ministère de l'Intérieur.

- Afin de promouvoir localement la pratique du compostage, SYTEVOM met un maître composteur à disposition des communes qui le souhaiteraient afin de mieux informer la population sur l'utilisation des composteurs.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire appel à SYTEVOM pour une ou plusieurs animation (s) sur le compostage.

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté. Cette dernière est chargée de la détection précoce des Organismes Nuisibles dits de quarantaine pour l'Union Européenne figurant dans les annexes de l'arrêté du 31 juillet 2000 du Ministère de l'Agriculture établissant la liste des Organismes Nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire. Ce courrier s'accompagne d'un questionnaire, qui, une fois rempli, est à retourner au Service Régional de Protection des Végétaux de Franche-Comté afin de permettre une remontée d'informations rapide des problèmes éventuels. Il est rappelé que l'information et la détection précoce sont garant du maintien de l'état sanitaire des végétaux de notre région.

- les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, d'ajouter un point à l'ordre du jour : les branchements plomb.

COMMUNAUTE DE COMMUNES .

M. le Maire donne la parole à M. Christian RONJAT, vice- président de la Communauté de Communes « Saône Jolie » :

Tournoi de Chevalerie :

Les préparatifs du tournoi de Chevalerie suivent leur cours en espérant que le soleil soit au rendez-vous.

Zone artisanale :

L' installation d'une enseigne commerciale dans la zone artisanale située à la sortie de Favorney, direction Amance reste à confirmer, un certain nombre de conditions devant encore être remplies pour rendre cette implantation possible.

Micro crèche :

Les dossiers techniques et de subvention sont établis. La consultation des entreprises devrait intervenir au 4ème trimestre 2009.

Camion – benne :

Un nouveau camion étant mis à la disposition des 17 communes de La Saône Jolie, l'ancien véhicule est mis à prix à 3 000 euros. Le Conseil Municipal de Favorney décide à l'unanimité, de proposer 3 653 euros pour l'achat du dit véhicule.

Panneau :

Le panneau situé sur le petit parking au dessus de la Goulotte, en surplomb de Favorney, semble être laissé à l'abandon. Après discussion, M. Christian RONJAT suggère de se renseigner sur l'appartenance de ce panneau afin de le remettre en état.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Après examen, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- la vente de terrains non bâtis à usage d'agrément propriété de monsieur et madame BURGHARDT Michel, situés lotissement Des Côtes, cadastrés sections A N° 0481 et 0482, sur une superficie totale de 406 m² au profit de monsieur MALAPERT Philippe, domicilié 18 lotissement Des Côtes à Favorney (70 160). Le montant de la vente s'élève à 150,00 €.

M. François Laurent ne prend pas part au vote.

- la vente de la maison à usage d'habitation propriété de monsieur GOUX Jean-Claude, située 1 et 5 rue Pradier, cadastrée sections AB N° 0251 et 0253 , sur une superficie totale de 90 m² au profit de monsieur HUNION Thierry et de mademoiselle VIGNAULT Isabelle, domiciliés 11 Grande Rue à Favorney (70 160). Le montant de la vente s'élève à 48 000 €.

M. François LAURENT ne prend pas part au vote.

ACHAT DE TERRAIN.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Favorney ayant entrepris l'étude de restructuration de son réseau d'assainissement avec construction d'une station d'épuration, un collecteur de transit devra être mis en place sur la partie basse de la parcelle située au lieu-dit Bas de la Voie de Purgerot, cadastrée section ZK N°37, d'une superficie totale de 53 ares 42 centiares, propriété de Monsieur DAUBARD Daniel domicilié 2 rue Pascal à Favorney (70160) et de mademoiselle DAUBARD Dolorès domiciliée 1, place du Théâtre, Foyer Le Prieuré à Villepreux (78220).

Après examen, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer 1 000 euros aux propriétaires pour l'achat du dît terrain.

ATELIER COMMUNAL.

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la construction du nouvel atelier communal, un appel d'offre à procédure adaptée a été engagé pour la dévolution des travaux.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 mai 2009 pour procéder à l'ouverture des plis et à retenu les entreprises suivantes:

Lot	Entreprises retenues	Montant des offres H.T.	TVA 19,6%	Montant TTC
<i>Terrassements VRD</i>	SCHWEBEL Antoine	41 757,50	8184,47	49 941,97
<i>Gros œuvre maçonnerie</i>	SA GROBOST	27 976,34	5483,36264	33 459,70
<i>Dallages</i>	TPSI	10 338,54	2026,35384	12 364,89
<i>Charpentes métalliques</i>	SA PIGUET	28 962,10	5676,5716	34 638,67
<i>Bardages étanchéité zinguerie</i>	Etp BRISARD Bernard	55 317,88	10842,3045	66 160,18
<i>Serrurerie clôture</i>	SARL MOZER	7 261,90	1423,3324	8 685,23
<i>Portes sectionnelles</i>	Ste HORMANN Est	9 291,00	1821,036	11 112,04
<i>Menuiseries extérieures alu</i>	Sarl RLX Production	5 854,00	1147,384	7 001,38
<i>Plâtrerie peinture</i>	Eurl GERDIL Patrick	5 645,81	1106,57876	6 752,39
<i>Menuiseries intérieures bois</i>	Ent VIRCONDELET	3 992,30	782,4908	4 774,79
<i>Carrelage faïence</i>	Sarl MACCANIN et Fils	2 416,66	473,66536	2 890,33
<i>Plomberie sanitaire</i>	Sarl C2S	3 899,00	764,204	4 663,20
<i>Electricité courants faibles chauff.</i>	Sarl EMJ	20 787,50	4074,35	24 861,85

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la décision de la commission d'appel d'offres pour les montants ci-dessus arrêtés et autorise le Maire à signer tous les marchés et pièces relatifs à cette opération.

PERSONNEL : AVANCEMENT, CREATION , SUPPRESSION DE GRADE.

Monsieur Guy CURIEN, employé communal a actuellement le grade d'adjoint technique 1^{ère} classe. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône informe les élus que monsieur Curien pourrait bénéficier d'un avancement de grade. Le conseil Municipal décide à l'unanimité de permettre cet avancement et donc de remplacer le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe par un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2010 et de l'attribuer à monsieur Guy CURIEN.

ELECTIONS EUROPEENNES.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que les élections européennes auront lieu le dimanche 7 juin 2009. Il invite chacun des Conseillers à s'inscrire pour tenir les 2 bureaux de vote (Faverney et Port d' Atelier) ouverts à cette occasion.

BRANCHEMENTS PLOMB.

Après consultation, c'est l'entreprise EVI pour un montant de 13 995 € qui a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre de la reprise des branchements plomb.

QUESTIONS DIVERSES.

- Avec la mise en place d'un second bus, les conditions de transport scolaire des enfants du RPI se sont nettement améliorées. Or, il apparaît qu'à certains moments (environ 35 minutes par jour), il manque une accompagnatrice dans le bus. Il est donc nécessaire de recruter un agent occasionnel pour accompagner les enfants. La candidature de Madame NARGUES, domiciliée à Mersuay, a été retenue pour ce poste. Les dépenses impliquées par ce nouvel emploi seront réparties entre Faverney, Breurey-les-Faverney et Mersuay.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la création du dit poste, sous réserve de l'accord des autres communes concernées.

- Une réflexion va être engagée pour la mise en place d'un abri bus Place du Général de Gaule.

- Face à une recrudescence des nuisances et de l'incivisme de certains, les membres du Conseil donnent tout pouvoir à monsieur le Maire pour prendre les mesures nécessaires (information aux familles concernées et aux autorités). Les élus décident de la distribution à tous les foyers d'un rappel de quelques règles de savoir-vivre à respecter pour le bien de tous.

- Melle Amélie GARRET souligne l'insalubrité des trottoirs Place du Général de Gaule. Des travaux d'assainissement et le changement de branchements plomb étant prévus sur ce secteur, la remise en état des trottoirs sera réalisée par la suite.

- Monsieur DUBOIS Thierry, au nom du FC La Lanterne, demande s'il serait possible d'avoir une clé permettant d'accéder au tracteur tondeuse librement. Monsieur François Laurent se charge de faire le nécessaire.

